

PLAN D'ACCESSIBILITÉ 2023-2025 DE TÉLÉFILM CANADA

En vigueur à partir du 23 décembre

This document is also available
in English

SOMMAIRE DU PLAN D'ACCESSIBILITÉ

Ce sommaire est une version simplifiée et plus courte de notre plan d'accessibilité. Pour prendre connaissance du plan détaillé, veuillez passer à la section [Plan d'accessibilité de Téléfilm Canada](#).

Téléfilm Canada (« Téléfilm ») est une société d'État fédérale qui appuie le développement de l'industrie audiovisuelle canadienne depuis plus d'un demi-siècle. Téléfilm s'engage à favoriser et à soutenir une industrie audiovisuelle partout au Canada dans laquelle toutes les communautés sont représentées. Téléfilm finance les sociétés et les organisations canadiennes qui produisent du contenu cinématographique canadien. Nous le faisons en ayant comme objectif de prendre en considération les enjeux d'équité, d'inclusion et de durabilité.

Téléfilm s'engage à devenir plus accessible pour les personnes vivant avec un handicap. À cette fin, elle a élaboré un plan d'accessibilité qui décrit en détail ce qu'elle entend faire au cours des trois prochaines années pour devenir plus accessible. Voici les grandes lignes du plan en question :

PERSONNEL ET BUREAUX DE TÉLÉFILM

- Offrir de la formation et de la sensibilisation sur les situations de handicap et sur les notions d'accessibilité :
 - aux départements appropriés, en mettant l'accent sur le rapport entre l'accessibilité et des tâches spécifiques, mais aussi sur la façon de répondre aux demandes d'accommodement;
 - à l'ensemble du personnel déjà en poste ou nouvellement embauché;
 - aux personnes qui gèrent du personnel.
- Vérifier l'accessibilité des bureaux de Téléfilm pour déterminer quels sont les changements requis, en se concentrant plus particulièrement :
 - à apporter les changements adaptés et prioritaires ou peu coûteux;
 - à planifier les changements plus complexes ou coûteux à réaliser.
- Consulter les membres du personnel ayant un handicap et les spécialistes en matière de handicap si requis, pour assurer que les espaces de travail sont aussi accessibles que possible.

- Examiner les changements à apporter dans tous nos bureaux pour assurer que les aires communes sont accessibles :
 - notamment en créant un ou plusieurs « espaces de travail calme » au bureau de Montréal où les membres du personnel pourront aller travailler pour s'éloigner de l'agitation que peut emmener une aire ouverte.
- Mettre à jour et adapter notre plan d'évacuation d'urgence.
- Compléter la formation sur l'accessibilité numérique de tout le personnel des TI et des spécialistes web. Un document sur nos normes en matière d'accessibilité numérique sera notamment créé.

AUTO-IDENTIFICATION

- Veiller à ce que tous les membres du personnel soient informés de la procédure d'auto-identification de Téléfilm et de la marche à suivre pour déclarer un handicap.
- Faire en sorte de mieux communiquer l'information sur le processus d'auto-identification et sur la confidentialité des renseignements personnels.

POSTULER À UN EMPLOI

- Encourager les personnes ayant un handicap à poser leur candidature pour les emplois affichés sur la page Carrières du site Web de Téléfilm.
- Analyser notre système d'emploi pour déceler les obstacles.
- Veiller à offrir des accommodements à chaque étape du processus d'embauche; cela signifie que Téléfilm pourra revoir son guide d'accueil et d'intégration pour y inclure des mesures d'adaptation.
- Analyser les possibilités d'offrir des accommodements aux personnes nouvellement embauchées avant leur premier jour de travail.

SITE WEB DE TÉLÉFILM

- Identifier et éliminer les principaux obstacles à l'accessibilité sur notre site Web; des essais par les utilisateurs seront effectués sur le site pour découvrir d'autres possibles obstacles.
 - Veiller à ce que toutes les nouvelles vidéos comprennent des sous-titres et des transcriptions revus par une personne, dans la mesure du possible.
- Veiller à pouvoir fournir des documents dans des médias substitués (par exemple en format audio ou en braille), sur demande.
- Créer une page de foires aux questions (FAQ) sur le site Web pour expliquer à quel endroit les utilisateurs peuvent trouver des renseignements précis; une personne parmi les membres du personnel sera désignée pour répondre aux questions que pourraient avoir les cinéastes ayant un handicap, par exemple sur les accommodements.

AUTRES INITIATIVES

- Consulter les partenaires et les parties prenantes de l'industrie audiovisuelle ayant un handicap pour déterminer s'il existe d'autres obstacles au financement et trouver des solutions, si possible.

- Utiliser un langage simple dans tous les documents écrits publiés sur notre site Web; les documents les plus consultés sur le site, comme les principes directeurs et les avis à l'industrie, seront mis à jour pour clarifier le langage.
- Utiliser un langage simple pour tous les documents que nous créons :
 - nos guides d'écriture contiendront de l'information indiquant dans quelles circonstances il y a lieu d'utiliser un langage simple;
 - une version simplifiée des documents ne pouvant pas être rédigés dans un langage simple sera ajoutée (ex. : documents légaux).
- Tenir compte de l'accessibilité dans nos processus d'acquisition, de fournitures de bureau, de matériel informatique, de technologies et de toute autre chose dont nous avons besoin pour mener à bien nos activités.
- Examiner les « rapports de conformité sur l'accessibilité » des fabricants lors de l'achat de technologies.
- Compléter la mise en œuvre de notre processus de collecte de données sur la clientèle, les partenaires et les créateurs et créatrices qui bénéficient des services de Téléfilm et s'identifient comme ayant un handicap. Nous utiliserons ces données pour déterminer s'il y a lieu de considérer du financement pour mieux soutenir les partenaires et les parties prenantes de l'industrie audiovisuelle ayant un handicap.

VOS COMMENTAIRES ET VOS QUESTIONS CONCERNANT CE PLAN ET L'ENJEU DE L'ACCESSIBILITÉ SONT LES BIENVENUS. VOUS POUVEZ COMMUNIQUER AVEC TÉLÉFILM PAR L'UN OU L'AUTRE DES MOYENS CI-DESSOUS.

Courriel : accessibilite_accessibility@telefilm.ca

Téléphone : **1 800 567-0890** (sans frais)

Poste : Téléfilm Canada
360, rue Saint-Jacques, bureau 600
Montréal (Québec) H2Y 1P5

* Un délai de 5 à 10 jours ouvrables est à prévoir pour les réponses par la poste.

Médias sociaux :  [Twitter](#)
 [Facebook](#)
 [Instagram](#)



Une personne responsable en équité, diversité et inclusion recevra vos commentaires et communiquera avec vous dans un délai de cinq jours ouvrables (à moins que le commentaire ait été soumis de façon anonyme). Vos commentaires ou questions seront ensuite envoyés vers le département approprié.

Vous pouvez également utiliser ces moyens de communication pour demander une copie de notre plan d'accessibilité ou des rapports d'étape en format imprimé, en gros caractères, en braille ou en format audio.

TABLE OF CONTENTS

SOMMAIRE DU PLAN D'ACCESSIBILITÉ	2
--	---

PLAN D'ACCESSIBILITÉ DE TÉLÉFILM CANADA.....	5
--	---

1. Généralités **5**

1.1. Énoncé d'engagement	5
--------------------------------	---

1.2. À propos de Téléfilm	6
---------------------------------	---

1.3. Contacts et commentaires	6
-------------------------------------	---

1.4. Médias substituts	7
------------------------------	---

1.5. Définitions	7
------------------------	---

2. Domaines désignés à l'article 5 de la Loi canadienne sur l'accessibilité **8**

2.1. Initiatives à l'échelle de l'organisation	8
--	---

2.2. Conception et prestation de programmes et de services	9
--	---

2.3. Environnement bâti	10
-------------------------------	----

2.4. Emploi	11
-------------------	----

2.5. Technologies de l'information et des communications	12
--	----

2.6. Communication avec les cinéastes et le public	12
--	----

2.7. Approvisionnement	14
------------------------------	----

3. Consultations **15**

4. Conclusion **16**



PLAN D'ACCESSIBILITÉ DE TÉLÉFILM CANADA

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. ÉNONCÉ D'ENGAGEMENT

Téléfilm Canada (« Téléfilm ») est un Partenaire de choix de l'industrie audiovisuelle canadienne. À ce titre, elle s'engage à favoriser une industrie qui reflète une culture de respect mutuel, de dignité et d'inclusion. Téléfilm reconnaît que les créatrices et les créateurs canadiens d'identités sous-représentées font face à de plus grands défis pour obtenir du financement et profiter des possibilités de développement de carrière, de formation et de promotion.

Téléfilm s'engage à faire en sorte que les personnes en situation de handicap bénéficient d'un meilleur accès à ses programmes de financement. Elle entend également mieux répondre à leurs besoins d'accessibilité dans leurs interactions avec Téléfilm. Le processus d'auto-identification sera amélioré afin qu'un plus grand nombre de personnes vivant avec un handicap soit embauché et promu. Téléfilm contribuera également à accroître la visibilité et les capacités des créateurs et créatrices ayant un handicap.

Téléfilm veut être plus accessible aux membres de son personnel, à ses partenaires de l'industrie et aux membres du public.

Nous sommes conscients que les besoins en matière d'accessibilité évoluent avec le temps et qu'une situation de handicap n'est pas nécessairement figée ou permanente. Les personnes ayant un handicap sont les mieux à même de parler de leurs propres expériences et des enjeux d'accessibilité. C'est pourquoi nous voulons que leurs expériences et leurs voix soient au cœur de ce plan. Nous continuerons de les consulter et d'apprendre de leurs expériences. Nous examinerons les obstacles à l'accessibilité qui pourraient apparaître dans le futur et prendrons des mesures pour les éliminer ou les réduire. Ce plan est la base de notre engagement à toujours faire mieux pour les personnes vivant avec un handicap, qu'il s'agisse des cinéastes, de nos membres du personnel ou d'autres membres de l'industrie audiovisuelle canadienne.

1.2. À PROPOS DE TÉLÉFILM

Téléfilm est une société d'État fédérale qui a été créée en 1967 pour développer l'industrie audiovisuelle canadienne et soutenir les cinéastes partout au Canada.

Elle s'acquitte de ce mandat de trois façons :

- En accordant du financement aux cinéastes pour les aider à créer leurs œuvres;
- En mettant en œuvre des initiatives visant à promouvoir et à mieux faire connaître les productions et les cinéastes canadiens;
- En aidant l'industrie à travailler en collaboration et à former des partenariats dans le but de promouvoir les œuvres des cinéastes canadiens et de développer l'ensemble de l'industrie audiovisuelle.

1.3. CONTACTS ET COMMENTAIRES

Vos commentaires et vos questions sur le plan d'accessibilité sont les bienvenus, y compris ceux qui sont soumis de façon anonyme. Les commentaires sur l'accessibilité à Téléfilm sont également les bienvenus. Téléfilm s'engage à lire ces commentaires et à prendre des mesures pour éliminer ou réduire les obstacles mentionnés dans les commentaires et les questions.



VOUS POUVEZ COMMUNIQUER AVEC TÉLÉFILM PAR L'UN OU L'AUTRE DE CES MOYENS :

Courriel : accessibilite_accessibility@telefilm.ca

Téléphone : **1 800 567-0890** (sans frais)

Poste : Téléfilm Canada
360, rue Saint-Jacques, bureau 600
Montréal (Québec) H2Y 1P5

* Un délai de 5 à 10 jours ouvrables est à prévoir pour les réponses par la poste.

Médiaux sociaux :

-  [Twitter](#)
-  [Facebook](#)
-  [Instagram](#)

Une personne responsable en équité, diversité et inclusion recevra vos commentaires et communiquera avec vous dans un délai de cinq jours ouvrables (à moins que le commentaire ait été soumis de façon anonyme). Vos commentaires ou questions seront ensuite envoyés vers le service approprié.

Vous pouvez également utiliser ces moyens de communication pour demander une copie de notre plan d'accessibilité ou des rapports d'étape en format imprimé, en gros caractères, en braille ou en format audio.

1.4. MÉDIAS SUBSTITUTS



VOUS POUVEZ DEMANDER QUE L'ON VOUS ENVOIE LE PLAN D'ACCESSIBILITÉ DANS UN MÉDIA SUBSTITUT EN COMMUNIQUANT AVEC TÉLÉFILM :

Courriel : accessibilite_accessibility@telefilm.ca

Téléphone : **1 800 567-0890** (sans frais)

Poste : Téléfilm Canada
360, rue Saint-Jacques, bureau 600
Montréal (Québec) H2Y 1P5

Le plan d'accessibilité est disponible dans un format électronique compatible avec la technologie d'assistance. Il peut être immédiatement téléchargé à partir du site Web de Téléfilm en suivant le lien suivant : <https://telefilm.ca/fr/qui-nous-sommes/nos-engagements/plan-daccessibilite>.

Téléfilm pourra fournir une copie du plan sur un support de substitution à la demande, dans les délais suivants (nombre maximal de jours) :

- **Copie papier** : 15 jours
- **Copie en gros caractères** : 15 jours
- **Format audio** (un enregistrement du texte lu par une personne) : 45 jours
- **Format braille** : 45 jours

1.5. DÉFINITIONS¹

Les termes suivants sont utilisés dans le plan :

- **Handicap** : une déficience ou différence physique, mentale, intellectuelle, cognitive ou sensorielle ou un trouble d'apprentissage ou de la communication, de nature permanente, temporaire ou évolutive.
- **Obstacle** : Tout élément pouvant nuire à la participation pleine et égale de la personne dans la société. L'obstacle peut venir des attitudes, de l'environnement bâti (par exemple, la façon dont les bureaux sont organisés), de la technologie ou de la façon dont l'information est communiquée. Un obstacle peut également être le résultat d'une politique ou d'une procédure.
- **Accessibilité** : Une conception des produits, des appareils, des services, de l'environnement, des technologies, des politiques et des règles qui permet à toutes les personnes, y compris celles qui vivent avec une variété de handicaps, d'accéder à tous ces éléments et de les utiliser d'une manière aussi autonome qu'elles le souhaitent.

¹ Source des définitions : [Loi canadienne sur l'accessibilité \(justice.gc.ca\)](http://www.justice.gc.ca)

2. DOMAINES DÉSIGNÉS À L'ARTICLE 5 DE LA *LOI CANADIENNE* *SUR L'ACCESSIBILITÉ*

En tant que société d'État fédérale, Téléfilm doit se conformer à la *Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA)*. En plus de respecter la législation, Téléfilm a toujours eu à cœur les valeurs d'inclusion au sein de son organisation. La Loi est une opportunité pour Téléfilm de réitérer ses valeurs à travers toutes les initiatives qu'elle met en œuvre à l'échelle de l'organisation, autant auprès de ses membres du personnel que de ses clients.

2.1. INITIATIVES À L'ÉCHELLE DE L'ORGANISATION

Téléfilm s'engage à offrir une formation sur l'accessibilité et les types de handicap à l'ensemble de son personnel. Cette formation permettra d'améliorer la compréhension de l'accessibilité et à mettre en place les mesures d'accommodements possibles dans toutes les sphères de ses activités.



VOICI NOS OBJECTIFS POUR L'ORGANISATION :

- **À compter de 2023**, Téléfilm commencera à déployer une formation sur l'accessibilité qui sera personnalisée en fonction des départements appropriés et mettra l'accent sur le rapport direct qui existe entre l'accessibilité et des tâches précises.
- **D'ici la fin de 2023**, Téléfilm déploiera une formation sur les situations de handicap et l'accessibilité pour le personnel déjà en poste et les futurs membres du personnel.
- **D'ici la fin de 2025**, l'ensemble des gestionnaires ayant des responsabilités en matière de recrutement auront suivi une formation obligatoire sur les situations de handicap.

2.2. CONCEPTION ET PRESTATION DE PROGRAMMES ET DE SERVICES

Téléfilm travaille avec des partenaires provenant de l'industrie audiovisuelle de partout au Canada pour soutenir leurs productions. Elle contribue également à promouvoir leurs œuvres au pays et à l'étranger, dans le cadre des galas, des festivals, des marchés du film et d'autres événements de l'industrie. Téléfilm travaille également à développer l'industrie audiovisuelle canadienne, en grande partie en offrant ses services aux cinéastes et à l'industrie audiovisuelle en général.

Ces services comprennent notamment :

- des programmes et autres initiatives de financement;
- des initiatives ayant pour but d'aider les cinéastes à promouvoir et à vendre leurs projets;
- des initiatives de partenariats ayant pour but de soutenir la promotion et la reconnaissance des productions canadiennes.

Parce qu'elle s'efforce de répondre aux besoins de l'industrie audiovisuelle canadienne, Téléfilm veut s'assurer que ses programmes et services soient aussi accessibles que possible. Elle reconnaît que l'accès à ses programmes et services présente certains obstacles, dont un manque de possibilités et de programmes de financement adaptés aux besoins des cinéastes ayant un handicap.



C'EST LA RAISON POUR LAQUELLE TÉLÉFILM S'EST FIXÉ LES OBJECTIFS SUIVANTS :

- **D'ici la fin de 2023 :**
 - Téléfilm complètera son premier processus de collecte de données sur les cinéastes et les créateurs et créatrices qui reçoivent du financement de Téléfilm et s'auto-identifient comme ayant un handicap.
 - Lorsque le processus de collecte sera terminé, Téléfilm utilisera les données recueillies pour réfléchir aux mesures spécifiques qui pourraient être adaptées pour soutenir les cinéastes ayant un handicap.
 - Téléfilm consultera les partenaires de l'industrie audiovisuelle ayant un handicap, ainsi que des organisations connexes pour déterminer s'il existe d'autres obstacles au financement et trouver des solutions possibles.
- **D'ici la fin de 2024,** Téléfilm examinera la faisabilité d'établir des mécanismes de financement s'adressant précisément aux cinéastes ayant un handicap.

2.3. ENVIRONNEMENT BÂTI

Le siège social de Téléfilm se trouve à Montréal et ses trois autres bureaux se trouvent à Toronto, Halifax et Vancouver. En plus du personnel, des clients, des fournisseurs et des partenaires d'affaires fréquentent les bureaux de Téléfilm qui ont été rendus accessibles de plusieurs façons, notamment par des postes de travail adaptés et l'installation d'un ascenseur dans certains cas.

L'accessibilité des bureaux n'a pas été évaluée. Téléfilm est consciente toutefois que des obstacles rendent difficiles l'accès à ses bureaux. Par exemple, l'entrée principale du bureau de Montréal n'est pas facilement accessible pour les personnes handicapées, toutefois il y a une entrée accessible aux personnes à mobilité réduite à l'arrière de l'immeuble. Aussi, se déplacer à l'intérieur du bureau de Toronto peut se révéler difficile à l'occasion.

L'objectif est d'améliorer l'accessibilité de l'environnement bâti, de la façon suivante :



- **En 2023**, Téléfilm examinera l'accessibilité de ses bureaux pour déterminer quelles sont les améliorations possibles.
- **Avant la fin de 2023**, Téléfilm créera un ou plusieurs « espaces de travail calmes » au bureau de Montréal où les membres du personnel pourront aller travailler pour s'éloigner de l'agitation que peut emmener une aire ouverte.
- **D'ici la fin de 2023**, Téléfilm :
 - étudiera les changements pouvant être apportés aux espaces cuisine dans ses bureaux pour les rendre accessibles aux membres du personnel à mobilité réduite;
 - effectuera les changements pertinents qui sont prioritaires et peu coûteux;
 - révisera son plan d'évacuation d'urgence.
- **D'ici la fin de 2024**, Téléfilm élaborera un plan pour effectuer les changements importants requis dans les bureaux identifiés lors de l'analyse.
- **À l'expiration des baux des bureaux**, dans certains cas, Téléfilm évaluera la possibilité de louer un espace qui soit aussi accessible que possible. Elle le fera en consultation avec les membres de son personnel ayant un handicap et avec des spécialistes en accessibilité.

2.4. EMPLOI

Téléfilm emploie plus de 200 personnes dans ses quatre bureaux, qui travaillent pour la plupart au bureau même. Depuis la pandémie de COVID-19, la majorité des membres du personnel est en télétravail et ne se rend au bureau qu'occasionnellement. Travailler de la maison aide à éliminer des barrières pour des personnes ayant un handicap.

Nous avons établi un processus d'accommodement formel pour améliorer l'accessibilité de nos espaces de travail pour les personnes ayant un handicap. Mais nous savons qu'il existe encore des obstacles. De plus, nous n'offrons pas systématiquement des accommodements aux personnes qui postulent à un emploi ni à celles qui sont embauchées pendant les processus de recrutement et d'intégration. Nous visons donc à améliorer l'accessibilité pour les membres du personnel et les personnes postulantes ayant un handicap.

Notre objectif est de faire en sorte qu'un plus grand nombre de personnes ayant un handicap travaillent à Téléfilm. À cette fin, nous prévoyons prendre les mesures suivantes :



- **D'ici la fin de 2023**, Téléfilm :

- lancera un outil de communication pour s'assurer que toutes les personnes à l'emploi de Téléfilm qui ont un handicap sachent comment s'auto-identifier, et elle veillera à ce que les renseignements fournis demeurent confidentiels;
- ajoutera une mention à la page Carrières de son site Web pour encourager les personnes ayant un handicap à postuler à Téléfilm;
- veillera à offrir des accommodements à chaque personne postulante, à chaque étape du processus de recrutement;
- reverra ses processus d'accueil et d'intégration afin de s'assurer que toutes les personnes nouvellement embauchées se verront offrir des accommodements avant leur première journée de travail à Téléfilm;
- mettra à jour le guide d'accueil et d'intégration remis aux personnes nouvellement embauchées – ce guide comprendra de l'information sur le processus d'accommodement dans la section traitant de la rencontre avec l'équipe des ressources humaines.

- **D'ici la fin de 2024**, Téléfilm effectuera un examen de son système de dépôt de candidatures en ligne afin de déceler les barrières à l'emploi pour les personnes ayant un handicap.

2.5. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

Téléfilm utilise une variété de technologies et d'outils numériques pour mener ses affaires. Cela comprend ses sites Web (<https://lefondsdestalents.ca>, <https://telefilm.ca/> et <https://rdvcanada.ca/>), son portail en ligne destiné aux personnes requérantes (Dialogue) et ses plateformes de médias sociaux. Téléfilm s'est efforcée de rendre ses technologies accessibles à tous et à toutes, par exemple en suivant les normes internationales en matière de contenus Web (Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.0) pour améliorer l'accessibilité de son site Web.

Téléfilm reconnaît, toutefois, qu'il y a encore place à l'amélioration. Par exemple, elle doit procéder à un essai par les utilisateurs de son site Web et de son portail en ligne, Dialogue, pour identifier tout obstacle à la navigation.



LES OBJECTIFS CI-DESSOUS ONT ÉTÉ ÉTABLIS POUR ÉLIMINER LES OBSTACLES ET AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ :

- **À partir de 2023**, tous les membres de l'équipe des TI, incluant les spécialistes du numérique et du Web, recevront une formation sur l'accessibilité numérique.
- **Avant la fin de l'exercice 2023-2024**, Téléfilm éliminera les barrières à l'accès liées à la conception graphique de son site Web (par exemple, le contraste des couleurs, une taille de caractères ajustable, l'utilisation de texte de remplacement des images). Ce sont des obstacles qui ont été mentionnés lors des consultations auprès de personnes ayant un handicap.
- **D'ici la fin de 2023**, Téléfilm considèrera la modification de sa plateforme Dialogue pour éliminer les obstacles qui ont été identifiés (dans la mesure où ce sera techniquement faisable).
- **D'ici le début de 2024**, Téléfilm demandera à des personnes ayant un handicap qui ont recours à une technologie d'assistance d'essayer son site Web pour déterminer s'il y a d'autres obstacles à l'accessibilité. Avant la fin de 2025, son portail en ligne subira le même type d'essai.

2.6. COMMUNICATION AVEC LES CINÉASTES ET LE PUBLIC

Téléfilm communique avec les cinéastes et le public canadiens de différentes façons, et notamment par des communiqués, des avis à l'industrie, des vidéos, des FAQ et des publications dans les médias sociaux. Ces communications fournissent une information essentielle sur le travail qu'elle fait pour soutenir les cinéastes dans la création et la promotion de leurs projets. Elles contiennent de l'information, par exemple, sur les occasions de financement, de promotion et de partenariats – au Canada et à l'étranger.

Téléfilm accepte également les commentaires et les questions provenant des membres du public, qui peuvent utiliser le téléphone, le courriel, la poste ou les médias sociaux pour communiquer avec elle.

Dans le cadre de ses consultations auprès des personnes ayant un handicap, Téléfilm a identifié plusieurs obstacles dans ses voies de communication. Par exemple :

- Les images et les vidéos qu'elle publie ne proposent pas toujours de texte alternatif ou de sous-titres.
- Il n'y a pas de processus en place pour répondre aux demandes visant à recevoir du matériel dans un format substitut.
- Il n'y pas de renseignements clairs concernant les personnes auxquelles les cinéastes peuvent s'adresser pour obtenir du soutien de Téléfilm.

Téléfilm s'engage à éliminer ces obstacles et à améliorer l'accessibilité dans ses voies de communication. À cette fin :



- **Au début de 2023 :**

- Toutes les images publiées dans les médias sociaux seront correctement étiquetées avec un texte de remplacement.
- Téléfilm vérifiera l'accessibilité des gabarits de ses documents internes pour déterminer si des changements doivent être apportés.
- Toutes les nouvelles vidéos créées par Téléfilm comprendront des sous-titres et des transcriptions générées par l'intelligence artificielle et vérifiées par des humains. D'ici 2024, les nouvelles vidéos comprendront des sous-titres et des transcriptions générés par des humains, dans la mesure du possible.

- **D'ici mars 2023**, des processus seront mis en place pour fournir aux utilisateurs des documents dans des médias substitués.

- **D'ici la fin de 2023 :**

- Téléfilm créera une page Web de foires aux questions (FAQ) à l'intention des cinéastes qui cherchent à adresser leurs besoins d'accommodements en matière de handicap. Ces FAQ fourniront notamment de l'information sur des personnes à Téléfilm que les cinéastes et autres parties prenantes ayant un handicap pourront contacter.
- Téléfilm consultera les partenaires de l'industrie audiovisuelle ayant un handicap pour déterminer s'il existe d'autres obstacles à ses programmes de financement.
- Téléfilm recueillera de l'information et mettra en œuvre les meilleures pratiques pour maximiser l'accessibilité de chaque plateforme en fonction des capacités de la plateforme.
- Elle identifiera les documents PDF plus anciens, mais hautement prioritaires qui devraient être offerts dans un format substitut.

- **En 2024**, Téléfilm traitera en priorité les anciens PDF pertinents ayant été distribués au public. Avant la fin de 2024, les documents PDF pertinents, mais prioritaires seront également rendus accessibles en format HTML et Microsoft Word.

- **D'ici la fin de 2024 :**

- Tous les nouveaux documents et contenus Web seront rédigés dans un langage simple.
- Téléfilm va s'assurer de mettre à jour ses normes de communication pour y ajouter la norme relative à un langage commun.
- Téléfilm va identifier le contenu hautement prioritaire sur son site Web qui n'est pas présenté dans un langage clair. Dans le cas des documents qui ne peuvent pas être rédigés dans un langage simple, une version alternative rédigée dans un langage simple sera proposée.
- Téléfilm mettra à jour ses gabarits internes pour améliorer l'accessibilité.

- **D'ici la fin de 2025**, Téléfilm mettra à jour le contenu prioritaire pour s'assurer qu'il est rédigé dans un langage simple.

2.7. APPROVISIONNEMENT

Téléfilm utilise des applications, des produits et des services qu'elle se procure auprès de fournisseurs de l'extérieur pour mener ses activités et offrir des services. Dans le cadre de ses initiatives plus vastes en matière d'accessibilité, elle va déterminer et évaluer ce qui peut être fait pour inclure l'accessibilité dans son processus officiel d'acquisition de biens et de services.



SES OBJECTIFS SONT LES SUIVANTS :

- **D'ici septembre 2023**, Téléfilm déterminera et évaluera les meilleures pratiques pour inclure les considérations relatives à l'accessibilité dans ses processus et activités d'approvisionnement.
- **D'ici décembre 2023**, les responsables appropriés de l'approvisionnement recevront une formation sur la façon d'aider les équipes des autres services de Téléfilm à intégrer l'accessibilité à leurs processus d'approvisionnement.
- **À partir d'octobre 2024**, Téléfilm évaluera la faisabilité d'assurer un suivi des considérations relatives à l'accessibilité dans les processus d'approvisionnement pour vérifier que les meilleures pratiques sont respectées.
- **D'ici décembre 2025**, Téléfilm va s'assurer que les meilleures pratiques en matière d'accessibilité sont intégrées aux pratiques de développement et d'acquisition de biens et services de TI. Des « rapports de conformité en matière d'accessibilité » seront demandés et examinés lors de l'achat de technologies.

3. CONSULTATIONS

Téléfilm s'engage à écouter les préoccupations des personnes ayant un handicap.

Pour s'assurer de respecter son engagement, elle a consulté des personnes ayant un handicap en vue d'élaborer le présent plan d'accessibilité, afin qu'elle reflète le besoin de la communauté. Nous continuerons de le faire lorsque nous entreprendrons de nouveaux projets.

L'information utilisée pour rédiger ce plan a été recueillie au moyen :

- d'un sondage anonyme réalisé auprès des membres du personnel ayant un handicap :
 - 57 personnes ont répondu au sondage, dont 10 qui ont indiqué avoir un handicap;
- d'un sondage anonyme réalisé auprès des partenaires de l'industrie de l'audiovisuelle et des parties prenantes ayant un handicap :
 - 41 personnes ont répondu au sondage, dont 10 qui ont indiqué avoir un handicap;
- d'entretiens avec des membres du personnel ayant un handicap.

Dans le sondage, nous demandions aux personnes ayant un handicap si elles rencontraient des obstacles dans leur travail ou dans leurs interactions avec Téléfilm. Nous demandions également aux personnes de donner des détails sur les obstacles rencontrés. Nous leur demandions enfin si elles avaient des suggestions pour améliorer l'accessibilité à Téléfilm.

Dans leurs réponses au sondage, les membres du personnel et les partenaires ont mentionné les obstacles suivants à l'accessibilité :

- Difficulté d'entrer par la porte principale au bureau de Montréal;
- Le manque de formation ou de sensibilisation aux handicaps invisibles;
- Le manque de financement offert aux cinéastes ayant un handicap;
- La confusion entourant les personnes à contacter à Téléfilm pour obtenir du soutien.

Nous avons également interrogé différents membres du personnel ayant un handicap pour recueillir des commentaires additionnels. Le commentaire qui est revenu le plus souvent concernait l'environnement bâti du bureau de Montréal. Les objectifs mentionnés dans ce plan d'accessibilité reflètent les obstacles identifiés durant les consultations.



4. CONCLUSION

Téléfilm s'engage à améliorer l'accessibilité, à éliminer les obstacles à l'accessibilité actuels et futurs et à rendre ses opérations accessibles à tous et à toutes. Puisqu'elle répond aux besoins des personnes de l'industrie audiovisuelle au Canada, elle entend s'assurer que l'accessibilité soit une priorité dans toutes les sphères de ses activités.

Téléfilm est également consciente que les situations de handicap sont évolutives. Par conséquent, elle continuera à réviser annuellement son plan d'accessibilité pour s'assurer que les obstacles à l'accessibilité sont revus sur une base régulière. Téléfilm reconnaît également que l'accessibilité n'est pas une fin en soi, mais plutôt un processus. C'est dans cette optique qu'elle s'efforcera de répondre aux besoins de ses membres du personnel et des parties prenantes ayant un handicap, et qu'elle continuera d'améliorer sans cesse l'accessibilité.

TELEFILM PARTENAIRE
C A N A D A DE ►
CHOIX

TELEFILM.CA



Canada